

JOUY - EN - JOSAS

harmonie

Cœur de Ville



Surfaces habitables

Séjour / Cuisine26,0

Chambre 112,2

Chambre 210,5

Sdb5,7

Wc2,1

Buanderie3,6

Dgt6,7

TOTAL66,8 m²

Surfaces extérieures

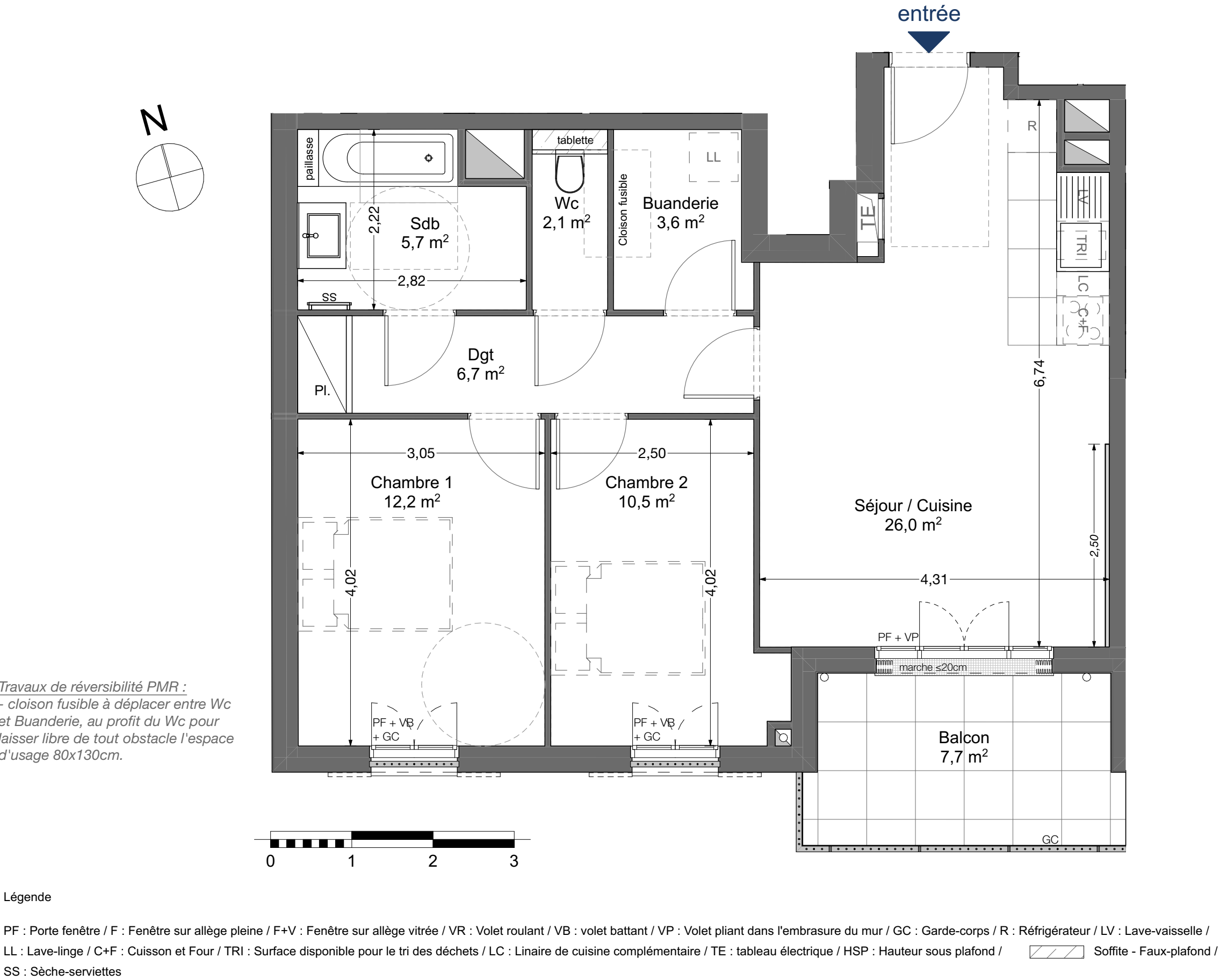
Balcon7,7

TOTAL7,7 m²

Indice : 0

10/07/2025

LOGEMENT TYPE T3 (A évolutif) - PREMIER ÉTAGE - APPARTEMENT N° 104



Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.

JOUY-EN-JOSAS

harmonie

Cœur de Ville



avenue Jean Jaurès

rue Louis Pasteur

Surfaces habitables

Séjour / Cuisine26,0

Chambre 112,2

Chambre 210,5

Buanderie2,4

Sdb5,7

Wc3,2

Dgt6,7

TOTAL66,7 m²

Surfaces extérieures

Balcon7,7

TOTAL7,7 m²

Indice : 0

10/07/2025

LOGEMENT TYPE T3 (A PMR) - PREMIER ÉTAGE - APPARTEMENT N° 104

Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond /  Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.